

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

29 – 23 septembre 2021

29. Vente d'un ensemble immobilier – sis 13 côte Saint Laurent – à Monsieur et madame VINOLO Jean-Marc et Martine

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France domaine en date du 14 juin 2021,

Vu la proposition d'achat de Monsieur et Madame VINOLO Jean-Marc et Martine,

Vu le rapport des diagnostics techniques immobiliers avant-vente (constat amiante, plomb, termites...), et le rapport du contrôle assainissement,

Considérant que l'ensemble immobilier composé d'une habitation, d'une grange, d'une remise, d'un hangar, d'une fontaine lavoir, et du terrain associé, cadastré section DK n^{os} 1103 et 1105, d'une superficie de 5279 m², sis 13 côte Saint-Laurent, représente un intérêt pour les futurs acquéreurs, qui souhaitent s'établir à Moissac pour leur retraite,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente de la maison et de ses annexes, cadastrés section DK n^{os} 1103 et 1105, sis 13 côte Saint-Laurent, à Monsieur et Madame VINOLO Jean-Marc et Martine, domiciliés à Touffailles, lieu-dit « Lamolle »

DIT que la surface à acquérir par M. et Mme VINOLO sera de 5279 m².

DIT que la vente aura lieu au prix de quatre-vingt-douze mille euros (92 000.00 €),

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

CHARGE Jean-Jacques BOUÉ, Notaire à Valence d'Agen, 6 boulevard Victor Guilhem, choisi par les acquéreurs, d'établir l'acte correspondant

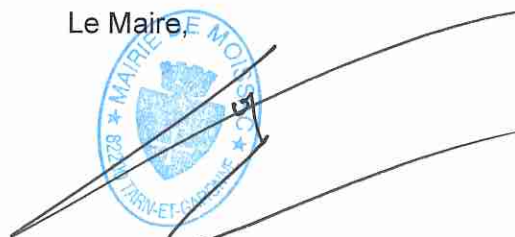
DIT que la présente délibération aura une durée de validité d'un an à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :